

Cofinancé par



# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

## Résumé non technique

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Livre 0 – Résumé non technique	x
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone	
Qualité de l'air	
Vulnérabilité au changement climatique	
Focus sur les réseaux d'énergie	
État initial de l'environnement	
Livre 2 – Potentiels et Stratégie	
Livre 3 – Plan d'actions	
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	

Rapport d'étude  
Septembre 2019



**PLAN CLIMAT**  
Air Energie Territorial **24**

## SOMMAIRE

### TABLE DES MATIÈRES

<b>1. QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Objectifs et enjeux du Plan Climat</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes sur le territoire</b>	<b>3</b>
<b>2. LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU PCAET D'ISLE ET CREMPSE EN PÉRIGORD</b>	
<b>4</b>	
<b>2.1. Les documents de diagnostic</b>	<b>4</b>
<b>2.2. La stratégie et le programme d'actions</b>	<b>5</b>
<b>3. LE DÉROULÉ DE LA DÉMARCHE</b>	<b>5</b>
<b>3.1. Du diagnostic à la stratégie</b>	<b>5</b>
<b>3.2. De la stratégie au programme d'actions</b>	<b>7</b>
<b>4. LE PCAET D'ISLE ET CREMPSE EN PÉRIGORD</b>	<b>9</b>
<b>4.1. Résumé des enjeux issus des diagnostics</b>	<b>9</b>
<b>4.2. La stratégie et le programme d'actions</b>	<b>10</b>
<b>Axe 1 : GÉRER durablement les ressources du territoire</b>	<b>14</b>
<b>Axe 2 : DÉVELOPPER les ENR à l'échelle du territoire</b>	<b>15</b>
<b>Axe 3 : RÉDUIRE les impacts liés au bâtiment</b>	<b>16</b>
<b>Axe 4 : ADOPTER une mobilité durable</b>	<b>17</b>
<b>Axe 5 : INSCRIRE le territoire dans une transition énergétique</b>	<b>18</b>
<b>5. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE</b>	<b>19</b>
<b>6. ANIMATION DE LA DÉMARCHE</b>	<b>22</b>
<b>6.1. Pilotage</b>	<b>22</b>
<b>6.2. Démarche de suivi et évaluation</b>	<b>23</b>

## 1. QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

### 1.1. Objectifs et enjeux du Plan Climat

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a rendu obligatoire la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Cette démarche peut néanmoins être engagée volontairement par les collectivités de moins de 20 000 habitants. Des contenus précis en matière de diagnostics et de thématiques à traiter ont été précisés par décret.

Mais au-delà des exigences réglementaires, les Plans Climat Air Énergie Territoriaux sont des démarches qui permettent d'anticiper :

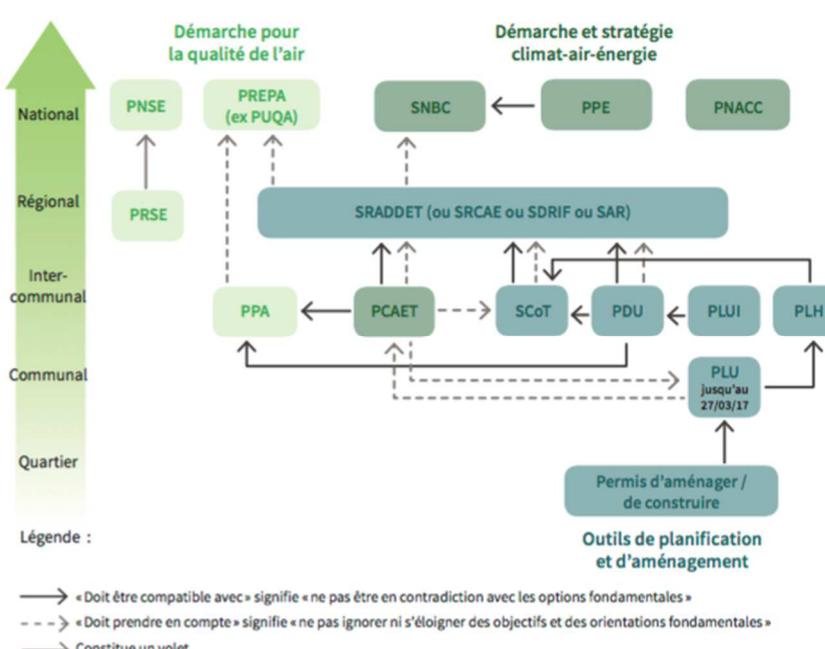
- l'impact du changement climatique en matière de qualité de vie et de risque pour la population (impact sur l'agriculture, sur les îlots de chaleurs et le risque de canicule, sur les risques majeurs, ...),
- l'impact de l'énergie chère sur le tissu économique de la collectivité, en anticipant la vulnérabilité du territoire et en préparant des réponses opérationnelles,
- les risques sociaux pour la population, en maîtrisant les possibles situations de précarités énergétiques et de pollution de l'air.

Ainsi un PCAET doit permettre de réduire l'impact climatique d'un territoire, mais il doit surtout être l'occasion de mener une démarche prospective permettant d'anticiper les risques liés au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie. Il comporte donc un volet économique et social de premier ordre.

Le Plan Climat est ainsi un outil qui permet d'allier transition énergétique avec pérennité du bien-être des habitants et performance économique du territoire.

### 1.1. Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes sur le territoire

Des liens de compatibilité et de prise en compte relient le PCAET à d'autres documents de planification en vigueur sur le territoire, de manière à assurer la cohérence de la planification.



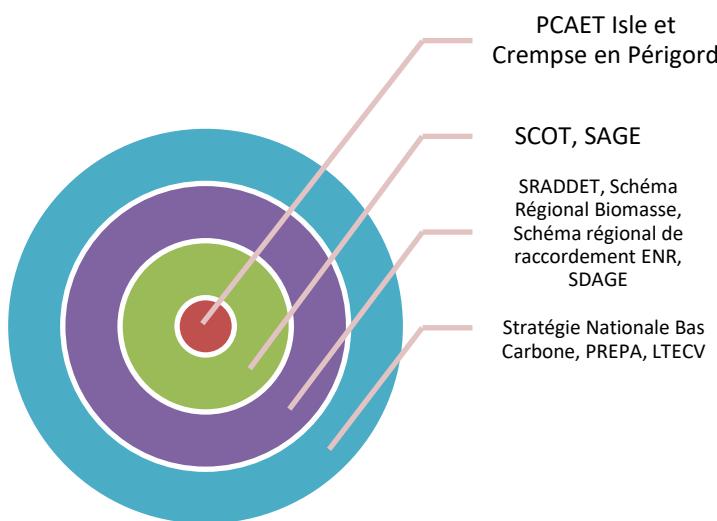
Source : ADEME - Guide PCAET : Comprendre, construire et mettre en œuvre 2016

Figure 1 : Articulation réglementaire des documents de planification climat-air-énergie

Il s'agit donc, lors de l'élaboration du PCAET, de recenser les documents existants, leurs objectifs, enjeux et exigences. Dans un second temps, lors de l'élaboration des scénarios et mise en place du plan d'action, le PCAET devra s'assurer du respect de ces liens de compatibilité et prise en compte.

En tant que contribution du territoire à la transition écologique nationale, le PCAET doit plus particulièrement être compatible avec les exigences régionales, nationales, européennes et mondiales, et notamment la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), le Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) et la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) :

Aux échelons régional et local, le PCAET doit également être en accord avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la région Nouvelle-Aquitaine, révisé en Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine, le Schéma De Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de l'Isle, ou encore le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Isle-Dronne qui définit localement les orientations à suivre sur le bassin de l'Isle et décline de façon opérationnelle les objectifs du SDAGE.



**Figure 2 : Les documents articulés avec le PCAET d'Isle et Crempse en Périgord**

## 2. LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU PCAET D'ISLE ET CREMPSE EN PÉRIGORD

### 2.1. Les documents de diagnostic

Les diagnostics ont été réalisés au cours de l'année 2017 et finalisés au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2018 :

- émissions de gaz à effet de serre,
- consommations énergétiques,
- productions énergétiques,
- vulnérabilité au changement climatique,
- émissions de polluants atmosphériques.
- présentation des réseaux, de transport et distribution d'énergie,
- évaluation de la séquestration carbone.

L'état initial de l'environnement a été réalisé en même temps et sur le même périmètre.

## 2.2. La stratégie et le programme d'actions

- La stratégie est composée :
  - o Des objectifs quantifiés par thème et par secteur ;
  - o D'une vision du territoire : les orientations stratégiques pour atteindre ces objectifs.
- Le programme d'actions rassemble les actions portées :
  - o Par la Communauté de Communes ;
  - o Par les partenaires territoriaux.
- L'évaluation environnementale stratégique analyse les impacts du PCAET sur les autres domaines liés à l'environnement.

## 3. LE DÉROULÉ DE LA DÉMARCHE

### 3.1. Du diagnostic à la stratégie

Le PCAET a été élaboré selon une démarche de co-construction progressive.

- ***Journée de la Transition Energétique n°1***

Lors de la réalisation des diagnostics, un premier temps de concertation a rassemblé tous les partenaires départementaux lors de la **1<sup>ère</sup> journée de la transition le 13 décembre 2017**. Cette journée visait à lancer la concertation autour de la présentation du diagnostic à l'échelle départementale puis d'ateliers thématiques et d'entretiens avec les acteurs, auxquels les élus et services des collectivités pouvaient assister. Elle a permis de recueillir un état des lieux et la vision des partenaires sur les thématiques Climat-Air-Énergie en Dordogne, ainsi que de préciser le rôle et positionnement de chaque structure dans les filières.

Le déroulé de la journée et quelques photographies des temps d'échanges sont présentées ci-après.

Animateurs :	Albea	AERE	Eco2 Initiative
9h - 10h15	<b>Présentation de la mission, collectivités engagées, calendrier, travail effectué Puis synthèse départementale du diagnostic et échanges sur le diagnostic.</b>	Plénière :	
10h30 - 12h	Entretien CCI/CMA	Entretien DDT	Atelier fournisseurs et producteurs d'énergie
14h - 15h30	Entretien CD24	<b>Atelier activité économique (dont agriculture et forêt)</b>	Entretien Enedis
15h45 - 17h15	<b>Atelier habitat/bâtiment</b>	Entretien GrDF	Entretien Ademe/Région



**Figure 3 : Présentation du diagnostic en plénière lors de la Journée de la Transition Energétique n°1**  
(source : site internet du SDE24)

- **Présentation du diagnostic et des potentiels en COPIL élargi**

A la suite de la Journée de la Transition Energétique n°1, le **diagnostic** propre à la Communautés de Communes d'Isle et Crempse a quant à lui été présenté **le 29 janvier 2018 en Comité de Pilotage élargi aux principaux partenaires de la collectivité**, ce qui a permis de commencer à dégager les grands enjeux pour le territoire.

Par la suite, les **potentiels ENR et de Maîtrise de la Demande en Energie** ont été présentés lors d'un **second Comité de Pilotage élargi le 26 mars 2018**. Ce COPIL a également été l'occasion de mener les premières réflexions sur la stratégie et recueillir les avis de l'assemblée quant aux potentiels à activer et leviers d'action à mettre en œuvre.

- **Réunion « Club-Climat » des collectivités**

Pour permettre un partage de ces enjeux entre les territoires et initier le travail de réflexion à venir sur la stratégie territoriale et l'élaboration du plan d'action des PCAET, le SDE24 a organisé **une demi-journée « Club-Climat » le 27 mars 2018, réunissant élus et services des 10 EPCI engagés dans la démarche**.

Cette réunion a permis aux collectivités d'avoir :

- un retour d'expérience d'un territoire ayant déjà réalisé un PCET : le Parc Naturel Régional des Grands Causses a présenté en visio-conférence son projet de PCET et sa révision en PCAET à travers la stratégie qu'il avait engagée et des exemples d'actions mises en place. Des conseils ont été prodigués aux collectivités de Dordogne quant au bon déroulement d'un projet de territoire tel que le PCAET.
- un temps d'échanges sur les problématiques auxquelles chacune faisait face et les solutions mises en place localement pour répondre à ces problématiques ;
- des exemples d'actions qui pourraient figurer dans leur PCAET, choisies dans le retour d'expérience d'AERE en matière de planification énergétique territoriale (PCET, TEPOS...) ;
- les retours et avis de l'ADEME et de la DDT sur les points clés à prendre en compte pour la réussite des PCAET.

### 3.2. De la stratégie au programme d'actions

- Comité de pilotage « stratégie et plan d'action »**

Les premiers éléments de stratégie recueillis lors de la présentation des potentiels ont été retravaillés, notamment en lien avec la stratégie TEPOS déjà établie, et **une version plus aboutie de scénario de transition ainsi qu'une proposition de plan stratégique** ont été présentés en **Comité de Pilotage élargi le 27 juin 2018**. Ce Comité de Pilotage avait également pour but de commencer à travailler sur le plan d'action sous la forme d'ateliers et de questionner les objectifs stratégiques au regard de leur traduction opérationnelle (en nombre de logements rénovés, installations ENR construites...). Cet échange a permis d'établir **une ébauche de plan d'action** contenant les envies d'agir des élus et partenaires (voir le rapport de plan d'action).

- Journée de la Transition Energétique n°2**

Le SDE24 a également organisé une seconde Journée de la Transition Énergétique le 28 juin 2018, sur deux sites : la Préfecture de Dordogne et le siège du SDE24 à Périgueux. Cette seconde journée avait pour but de réunir à nouveau l'ensemble des partenaires des PCAET ainsi que les élus et services des collectivités afin de définir les actions que pourraient porter les partenaires ou auxquelles ils pourraient participer.

Les échanges ont été organisés au sein d'ateliers thématiques et d'entretiens spécifiques avec certains partenaires, les élus et services des collectivités choisissant les sessions auxquelles ils souhaitaient assister. Le déroulement détaillé de la journée ainsi que des photographies des différents temps sont présentés ci-après.

À la suite de ces journées, les partenaires ont été directement sollicités par le bureau d'études accompagnateur et par la collectivité pour contribuer au plan d'action, sur les actions qu'ils étaient susceptibles de porter ou d'accompagner (techniquement ou financièrement).

		Matinée		Après-midi		Echanges (speed-dating) Partenaires/EPCI	
9h00-10h15	10h30-12h00		14h00-15h30	15h45-17h00			
	10h30-11h15	11h15-12h00		14h00-14h45	14h45-15h30		
Grand Salon (Préfecture)	Plénière	<b>Atelier Rénovation Résidentiel</b> Conseil Départemental, CAUE, SOLIHA, ADIL, Grand Périgueux Habitat, Dordogne Habitat, ARTEE, Crédit Agricole  <i>Référent SDE 24 : Youenn Huon</i>	Pause Midi 12h00 à 14h00	<b>Atelier EnR Chaleur dont mobilité</b> Conseil Départemental, SDE 24, GrDF, Chambre Agri, Filière Bois, ENGIE  <i>Référent SDE 24 : Hugo Szymczak</i>	Echanges (speed-dating) Partenaires/EPCI		
Salle Maxime Roux (Préfecture)		<b>Atelier Adaptation au changement climatique, Vulnérabilité</b> Conseil Départemental, Chambre Agri, CRPF  <i>Référent SDE 24 : Hugo Szymczak</i>		<b>Entretien ENERCOOP</b> <i>Référent SDE 24 : Sébastien Vigneran</i>			
Salle de réunion (SDE 24)		<b>Entretien Chambre Agri (M. Joffre)</b> <i>Référent SDE 24 : Delphine Radtke</i>		<b>Entretien Bailleurs sociaux</b> <i>Référent SDE 24 : Sébastien Vigneran</i>			
Showroom (SDE 24)		<b>Atelier EnR électrique dont mobilité</b> SEM Périgord Energie, SDE 24, ENEDIS, Chambre Agri, ENGIE, ENERCOOP  <i>Référent SDE 24 : Sébastien Vigneran</i>		<b>Entretien ARTEE</b> <i>Référent SDE 24 : Gaëlle Basbayon</i>	<b>Entretien Crédit-Agricole</b> <i>Référent SDE 24 : Gaëlle Basbayon</i>		
Bureau Service Energies (SDE 24)		<b>Entretien CCI/CMA</b> <i>Référent SDE 24 : Gaëlle Basbayon</i>		<b>Atelier Rénovation patrimoine public</b> Conseil Départemental, SDE 24, ATD, Etat (DET), Réno Act  <i>Référent SDE 24 : Youenn Huon</i>			
		<b>Entretien Conseil Départemental</b> <i>Référent SDE 24 : Gaëlle Basbayon</i>		<b>Entretien CAUE/ADIL</b> <i>Référent SDE 24 : Delphine Radtke</i>			

Figure 4 : Déroulé de la Journée de la Transition Energétique n°2



**Figure 5 : Introduction en séance plénière lors de la Journée de la Transition Energétique n°2**  
(source : site internet du SDE24)



**Figure 6 : Echanges lors des ateliers et entretiens de la Journée de la Transition Energétique n°2**  
(source : site internet du SDE24)

De gauche à droite et de haut en bas : Atelier « Rénovation Résidentiel » - Atelier « Adaptation au changement climatique et vulnérabilité » - Atelier « EnR électriques dont mobilité » - Entretien avec le Conseil Départemental

- **Comités de pilotage de validation du plan d'action**

Sur cette base, le programme d'actions a été rédigé, et a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Il a été présenté et validé en Comité de Pilotage le 25 septembre 2019.

## 4. LE PCAET D'ISLE ET CREMPSE EN PÉRIGORD

### 4.1. Résumé des enjeux issus des diagnostics

Les principaux enjeux issus du diagnostic et de l'état initial de l'environnement sont les suivants.

#### Chiffres-clefs :

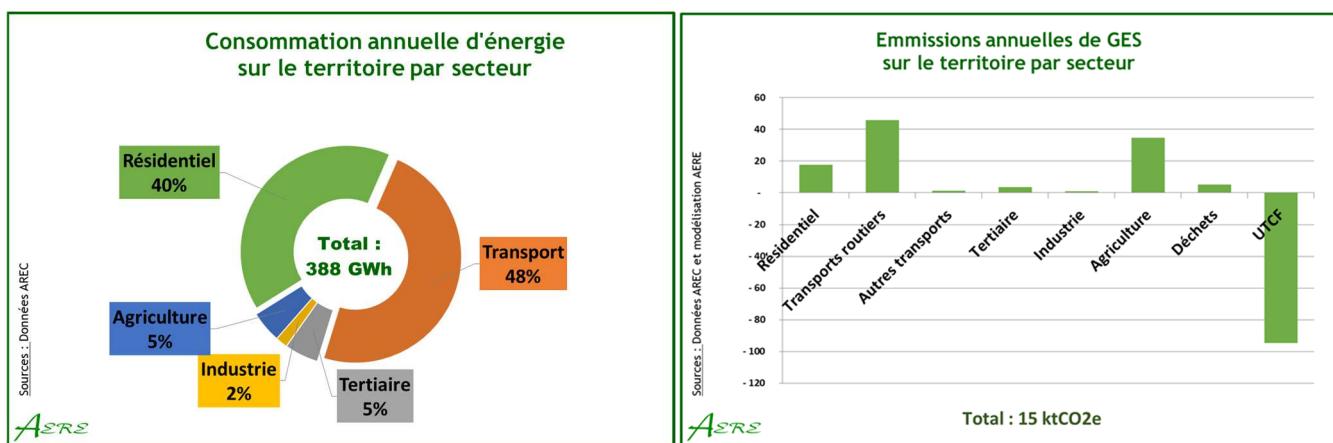
- **388 GWh** consommés chaque année
- **109 ktCO<sub>2</sub>e** émises chaque année dont **94 ktCO<sub>2</sub>e** sont stockées (essentiellement par les forêts) soit **15 ktCO<sub>2</sub>e** d'émissions nettes.
- **17% d'ENR** locales
- Une facture énergétique annuelle de **39 M€**

#### Domaines prioritaires énergie-GES-air :

- Transport
- Résidentiel
- Agriculture

#### Sujets clefs pour l'adaptation à l'échelle du territoire :

- la ressource en eau
- la préservation de la forêt et des milieux naturels
- la protection des populations
- l'adaptation des pratiques agricoles



**Figure 7 : Consommations d'énergie et émissions de Gaz à Effet de Serre par secteur sur le territoire**



## 4.2. La stratégie et le programme d'actions

### • La stratégie

#### • Les objectifs quantifiés

Un premier scénario de déclinaison stricte des objectifs de la LTECV a été décliné par secteur du bilan des émissions de gaz à effet de serre, afin de quantifier les efforts sectoriels à réaliser. Ce scénario respectait également l'ambition d'être territoire à énergie positive (TEPOS, c'est-à-dire équilibrer la consommation d'énergie et la production d'énergie renouvelable) à horizon 2050.

Sur cette base, un niveau d'ambition par levier a été précisément quantifié : nombre de logements à isoler par an, nombre de conducteurs passant au co-voiturage, puissance d'énergie, etc.

Ces propositions ont été soumises aux instances de pilotage et aux partenaires. Celles-ci ont progressivement fait évoluer les objectifs quantifiés afin de correspondre à des niveaux d'ambition réalistes sur le territoire. En particulier, l'analyse des potentiels de réduction par secteurs, des partenaires à mobiliser, l'engagement des acteurs et de l'état des avancements des projets sur le territoire, a servi de base aux réflexions sur la stratégie de réduction des émissions de GES élaborée par le territoire.

Ainsi, un scénario final a été défini, décliné par secteur.

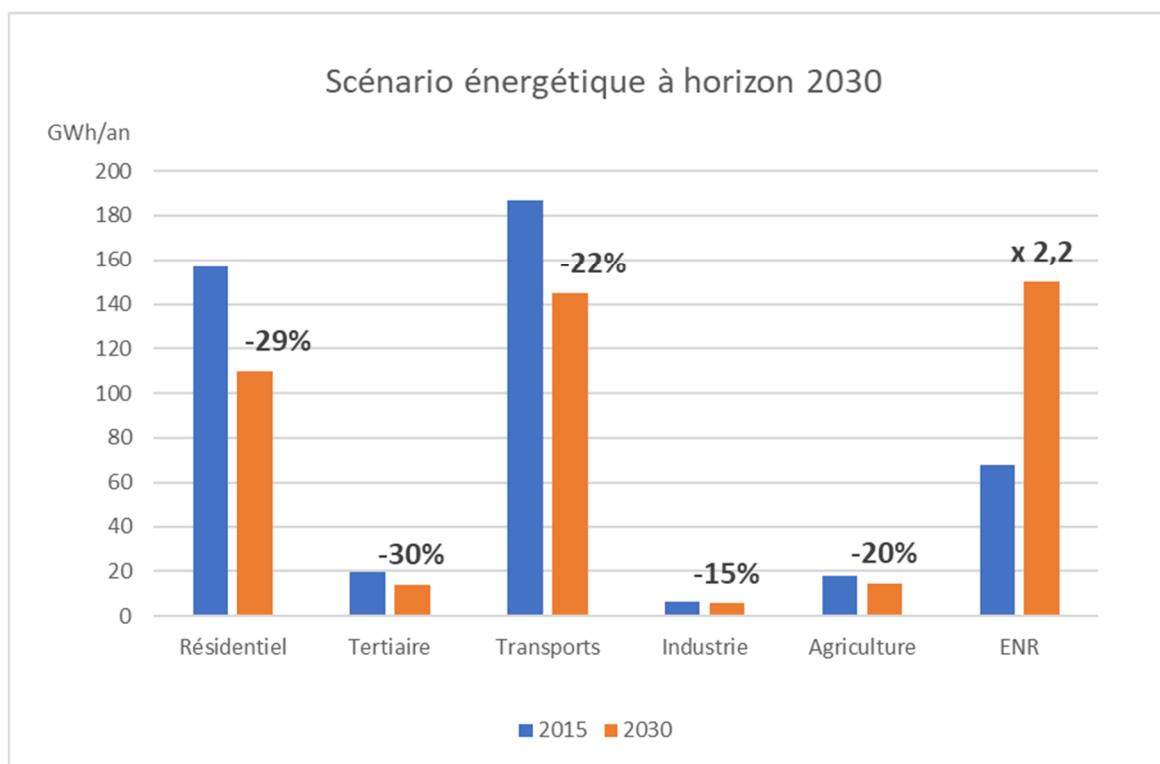
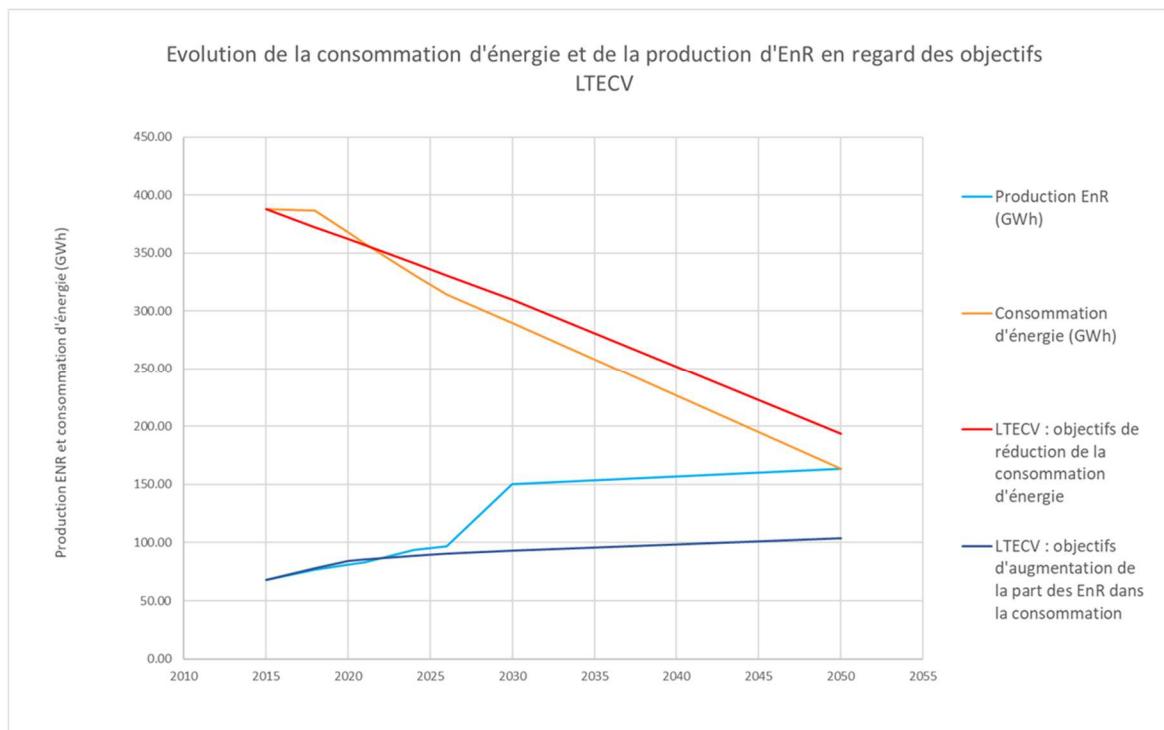


Figure 8 : Scénario énergétique à horizon 2030 – principaux objectifs par secteur

Malgré les évolutions du scénario de départ, ce scénario permet de répondre aux objectifs TEPOS et nationaux.



**Figure 9 : Scénario énergétique TEPOS à horizon 2050**

- Les orientations stratégiques du PCAET**

De grandes orientations ou axes stratégiques structurent le Plan Climat Air Énergie Territorial.

AXE	Intitulé	Ambition
AXE 1	<b>Gérer durablement les ressources du territoire</b>	Développer la filière bois et adapter l'agriculture au changement climatique
AXE 2	<b>Développer les ENR à l'échelle du territoire</b>	Devenir TEPOS à horizon 2050
AXE 3	<b>Réduire les impacts liés au bâtiment</b>	Renforcer la filière de rénovation locale afin de la mettre au profit des logements privés et publics
AXE 4	<b>Adopter une mobilité durable</b>	Diminuer la consommation des transports en multipliant les solutions
AXE 5	<b>Inscrire le territoire dans une transition énergétique</b>	Mobiliser largement les acteurs du territoire autour d'un projet d'exemplarité

Ces axes sont ensuite déclinés en actions : 22 fiches composent le plan de la collectivité. En effet, ce plan s'est voulu réduit pour un meilleur suivi et une animation facilitée, tout en s'inscrivant dans l'orientation stratégique d'une conformité aux objectifs de la LTECV et d'une atteinte de l'objectif TEPOS en 2050.

---

Ces actions sont :

- portées par la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord (projets, ingénierie, animation),
- ou portées par des partenaires (Chambres consulaires, syndicats, etc.).

Ces 20 actions ont fait l'objet de la rédaction d'une fiche qui détaille pour chacune :

- Le descriptif
  - Contexte de l'action
  - Objectifs et contenu de l'action
- Le Pilotage et les moyens
  - Porteurs
  - Partenaires financiers
  - Partenaires techniques
  - Ressources
- Calendrier
- Indicateurs de suivi
- Ainsi que d'autres indicateurs quantitatifs ou qualitatifs quand cela est possible
  - Priorité de l'action
  - Difficulté de mise en œuvre
  - Énergie économisée annuellement (GWh/an)
  - Émissions évitées annuellement (t CO<sub>2</sub>/an)
  - Impact sur la qualité de l'air
  - Autre impact environnemental
  - Économies estimées
  - Rapport coût-efficacité

- **Les actions programmées**

Le tableau ci-dessous donne un aperçu général du plan d'action :

N°	Intitulé
<b>AXE 1 - Gérer durablement les ressources du territoire</b>	
1	Accompagner le changement de pratiques des exploitants agricoles
2	Maîtriser la Demande en Energie des exploitations agricoles
3	Mettre en place des circuits-courts et assurer une veille foncière agricole
4	Renforcer la filière bois sur le territoire
5	Préserver les milieux aquatiques pour une meilleure gestion de la ressource en eau
<b>AXE 2 – Développer les ENR à l'échelle du territoire</b>	
6	Identifier les sites potentiels pour le solaire au sol et les ombrières
7	Développer les ENR dans les exploitations agricoles
8	Améliorer l'acceptabilité des projets ENR et soutenir les projets citoyens
9	Adapter les réseaux de distribution d'énergie aux évolutions induites par la transition énergétique
<b>AXE 3 – Réduire les impacts liés au bâtiment</b>	
10	Rénover énergétiquement les logements privés et sensibiliser à la MDE
11	Renforcer la filière de rénovation locale
12	Accompagner la réduction de consommation d'énergie dans les entreprises
<b>AXE 4 – Adopter une mobilité durable</b>	
13	Mutualiser les déplacements motorisés
14	Développer les modes actifs
15	Promouvoir la sobriété, les modes actifs et partagés dans la mobilité domicile-travail
16	Mettre en place une plateforme de la mobilité
<b>AXE 5 – Incrire le territoire dans la transition énergétique</b>	
17	Sensibiliser les habitants au développement durable
18	Rénover et assurer la gestion des fluides (énergie, eau) du patrimoine public
19	Développer les ENR pour/sur le patrimoine public
20	Soutenir la transition énergétique par la commande publique
21	Faire de la transition énergétique un projet de territoire
22	Participer à la transition énergétique du département de la Dordogne

Les tableaux suivants détaillent les actions par axe stratégique en identifiant les objectifs et porteurs des actions et les leviers d'action mobilisés par l'axe.



## Axe 1 : GÉRER durablement les ressources du territoire

**Ambition : Développer la filière bois-énergie et adapter l'agriculture au changement climatique**

N°	Intitulé	Objectifs	Porteurs
<b>AXE 1 - Gérer durablement les ressources du territoire</b>			
1	Accompagner le changement de pratiques des exploitants agricoles	Réduire de 50% des émissions de GES non énergétiques de l'agriculture en 2050	CA24
2	Maîtriser la Demande en Energie des exploitations agricoles	Réduire de 20% la consommation énergétique du secteur agricole en 2030	CA24
3	Mettre en place des circuits-courts et assurer une veille foncière agricole	Développer une activité agricole en réponse au PAT à l'étude sur le Pays de l'Isle en Périgord Profiter de ce plan pour ajouter une dimension de sensibilisation au gaspillage. Mettre en place une stratégie foncière agricole	CCICP
4	Renforcer la filière bois sur le territoire	Valoriser et mobiliser la ressource forestière locale Sécuriser les approvisionnements en bois local à long terme	CCICP
5	Préserver les milieux aquatiques pour une meilleure gestion de la ressource en eau	Protéger les milieux aquatiques et prévenir les inondations	CA Bergerac osie

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

- changement des pratiques culturales ;
- sobriété et efficacité énergétique des exploitations agricoles ;
- mise en place de circuits alimentaires courts et locaux, notamment en renforçant la demande via la restauration collective ;
- promotion des équipements bois énergie performants et du bois énergie de qualité ;
- préservation des milieux naturels et de la ressource en eau.

## Axe 2 : DÉVELOPPER les ENR à l'échelle du territoire

**Ambition : en lien avec la diminution des consommations, l'objectif est de rendre la CCICP TEPOS à horizon 2050 en multipliant la production ENR actuelle par 2,4**

N°	Intitulé	Objectifs	Porteurs
<b>AXE 2 – Développer les ENR à l'échelle du territoire</b>			
6	Identifier les sites potentiels pour le solaire au sol et les ombrières	Mettre en service une ombrière à horizon 2024 et 2 parcs solaires au sol d'ici 2030	CCICP
7	Développer les ENR dans les exploitations agricoles	10 grandes toitures équipées en 2024 2 méthaniseurs collectifs en 2030	CA24
8	Améliorer l'acceptabilité des projets ENR et soutenir les projets citoyens	1 grappe de toitures PV citoyenne montée en 2024 1 projet citoyen sur le bois énergie réécriture d'une charte de qualité pour l'implantation des projets ENR	CIRENA
9	Adapter les réseaux de distribution d'énergie aux évolutions induites par la transition énergétique	Adapter les réseaux aux changements des modes de consommation induits par la transition énergétique Accueillir les productions d'électricité et de gaz renouvelables	SDE24

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

- identification des sites potentiels et développement du solaire photovoltaïque sur ombrières et au sol ;
- promotion des systèmes ENR auprès des agriculteurs, soutien aux projets de méthanisation ;
- traitement des effluents agricoles (via la méthanisation) ;
- soutien à l'émergence de projets ENR citoyens ;
- Adaptation des réseaux à la transition énergétique.

### Axe 3 : RÉDUIRE les impacts liés au bâtiment

**Ambition : renforcer la filière locale de rénovation afin de la mettre à profit des habitants et entreprises, et ainsi pérenniser la filière en maîtrisant l'offre et la demande.**

N°	Intitulé	Objectifs	Porteurs
<b>AXE 3 – Réduire les impacts liés au bâtiment</b>			
10	Rénover énergétiquement les logements privés et sensibiliser à la MDE	Rénover 25% des logements à horizon 2030 (soit 210 logements/an)	CCCICP ARTEE
11	Renforcer la filière de rénovation locale	Former les entreprises locales à la rénovation énergétique via le dispositif Facilaréno et assurer un groupement assez important afin de massifier la rénovation des bâtiments du territoire	Facilaréno CAPEB
12	Accompagner la réduction de consommation d'énergie dans les entreprises	Réduire les consommations d'énergie et d'eau des entreprises du territoire.	CMA CCI ADEME

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants :

- sensibilisation du grand public aux écogestes ;
- mise en place d'outils dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments ;
- renforcement de la filière de rénovation sur le territoire ;
- déploiement d'audits énergétiques et d'actions de maîtrise de la demande en énergie dans les entreprises.

## Axe 4 : ADOPTER une mobilité durable

**Ambition : Diminuer la consommation des transports en multipliant les solutions**

N°	Intitulé	Objectifs	Porteurs
<b>AXE 4 – Adopter une mobilité durable</b>			
13	Mutualiser les déplacements motorisés	Rendre efficiente l'utilisation des véhicules, en développant les alternatives à l'autosolisme	CCICP
14	Développer les modes actifs	Anticiper les actions du SCoT et commencer dès à présent le développement des modes actifs Sensibiliser les enfants du territoire aux modes actifs	CCICP
15	Promouvoir la sobriété, les modes actifs et partagés dans la mobilité domicile-travail	Réduire la part modale de l'autosolisme pour les trajets domicile-travail Démocratiser le travail en tiers-lieu	CCICP CCI CMA
16	Mettre en place une plateforme de la mobilité	Créer une plateforme web associée au site internet de la collectivité et réunissant les informations sur l'ensemble des mobilités alternatives	CCICP

- Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'action suivants : Renforcement de la communication sur l'usage des transports en commun ;
- Mise en place de solutions de covoiturage ;
- Facilitation de l'usage des modes actifs (infrastructures, sensibilisation) ;
- Promotion des tiers lieux et du télé-travail ;
- Information du grand public sur les différentes solutions de mobilité alternative existantes.

L'axe ciblera en particulier les déplacements domiciles-travail.



## Axe 5 : INSCRIRE le territoire dans une transition énergétique

**Ambition : Mobiliser largement les acteurs du territoire autour d'un projet d'exemplarité**

N°	Intitulé	Objectifs	Porteurs
<b>AXE 5 – Incrire le territoire dans la transition énergétique</b>			
17	Sensibiliser les habitants au développement durable	Massifier les écogestes : -15% de consommation du résidentiel et du tertiaire en 2050 grâce à la sobriété Massifier les projets ENR individuels (panneaux solaires, poêles au bois...)	CCICP Associations locales CAUE
18	Rénover et assurer la gestion des fluides (énergie, eau) du patrimoine public	Accélérer la rénovation et viser 30 bâtiments rénovés d'ici 2024. Réduire de 15% la consommation d'énergie liée à l'éclairage public à horizon 2024, puis à 40% à horizon 2030	CCICP Communes
19	Développer les ENR pour/sur le patrimoine public	Développer les chaufferies bois Systématiser les études de faisabilité d'installations ENR	CCICP Communes
20	Soutenir la transition énergétique par la commande publique	Intégrer systématiquement dans les marchés publics des objectifs et des critères environnementaux	ATD 24
21	Faire de la transition énergétique un projet de territoire	Animer le PCAET et favoriser l'engagement citoyen	CCICP
22	Participer à la transition énergétique du département de la Dordogne	Participer aux réseaux de transition existant pour profiter des retours d'expérience	SDE24

La mise en place opérationnelle de cet axe reposera sur les leviers d'action suivants :

- Maîtrise des flux (énergie, eau, consommables) et déploiement des énergies renouvelables dans le patrimoine public ;
- Soutien à la transition par la commande publique ;
- Sensibilisation du grand public aux enjeux climatiques et écologiques ;
- Soutien aux initiatives locales ;
- Animation de la démarche de transition (PCAET, TEPOS)

## 5. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Le plan d'action a fait l'objet d'une évaluation environnementale pour identifier ses impacts potentiels sur l'environnement selon trois milieux, comprenant les thématiques suivantes :

- **milieu physique** : sols/sous-sols, eau, ressources non renouvelables, énergie et climat, qualité de l'air ;
- **milieu naturel** : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, zones humides, zones Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, trame verte et bleue ;
- **milieu humain** : santé et nuisances, parc bâti, activités économiques, infrastructures de transports, risque technologique, déchets.

Les résultats de l'analyse des incidences environnementales des actions sont présentés à l'aide du code couleur ci-dessous :



Cette analyse a été effectuée pour chaque thématique des trois milieux sur **l'ensemble des actions**, elle est consultable dans le rapport complet de l'EES. **Dans ce résumé non technique, l'analyse est limitée à une synthèse par milieu pour plus de lisibilité.**

Les incidences du plan d'actions sur l'environnement sont dans l'ensemble positives. Par ailleurs, l'impact de certaines actions ne peut pas véritablement être évalué, et c'est notamment le cas des actions d'organisation ou de suivi (actions 21 et 22). Leur impact a donc été catégorisé « neutre » ou « indéterminé », même si leur incidence est indirectement positive sur les milieux puisqu'elles permettent le développement des autres actions.

L'analyse détaillée montre que seules quatre actions (les actions 4, 6, 9 et 19) pourraient avoir un impact identifié comme négatif sur les trois milieux, via l'artificialisation ou le tassement des sols et la production de déchets.

L'évaluation environnementale, outre l'analyse des impacts, suggère un ensemble de mesures intégrées aux fiches action, visant à réduire leurs incidences. La synthèse des incidences sur les trois milieux ainsi que les principales préconisations sont présentées sur les pages suivantes.

Matrice des impacts du PCAET sur les 3 milieux		Milieu physique	Milieu naturel	Milieu humain
1	Accompagner le changement de pratiques des exploitants agricoles	++	+	+
2	Maîtrise de la Demande en Energie des exploitations agricoles	+	0	+
3	Mettre en place des circuits-courts et assurer une veille foncière agricole	+	0	+
4	Renforcer la filière bois sur le territoire	+/-	+/-	+
5	Préserver les milieux aquatiques pour une meilleure gestion de la ressource en eau	+	++	+
6	Identifier les sites potentiels pour le solaire au sol et les ombrières	+	+/-	+/-
7	Développer les ENR dans les exploitations agricoles	+	+/-	+/-
8	Améliorer l'acceptabilité des projets ENR et soutenir les projets citoyens	+	0	0
9	Adapter les réseaux de distribution d'énergie aux évolutions induites par la transition énergétique	+/-	+/-	+/-
10	Rénover énergétiquement les logements privés et sensibiliser à la MDE	+/-	0	+
11	Renforcer la filière de rénovation locale	0	0	+
12	Accompagner la réduction de consommation d'énergie dans les entreprises	+	0	+
13	Mutualiser les déplacements motorisés	+	+/-	++
14	Développer les modes actifs	+	+/-	++
15	Promouvoir la sobriété, les modes actifs et partagés dans la mobilité domicile-travail	0	0	++
16	Mettre en place une plateforme de la mobilité	+	0	+
17	Sensibiliser les habitants au développement durable	+	0	+
18	Rénover et assurer la gestion des fluides (énergie, eau) du patrimoine public	+	+	+
19	Développer les ENR pour/sur le patrimoine public	+/-	0	+
20	Soutenir la transition énergétique par la commande publique	+	0	+
21	Faire de la transition énergétique un projet de territoire	0	0	0
22	Participer à la transition énergétique du département de la Dordogne	0	0	0

## Ressources non renouvelables et déchets

La promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier de rénovation des bâtiments et des systèmes ENR et des batteries électriques en fin de vie pourraient renforcer les impacts positifs du plan d'action.

Le recours à des artisans labélisés RGE permet de limiter les mauvaises pratiques de chantiers de rénovation et il est à envisager la structuration de nouvelles filières de recyclage, de réutilisation et revalorisation des matériaux et éléments réutilisables. Il est important de privilégier la réutilisation au recyclage, qui demande nettement moins de transformation.

## Impacts sur les espaces naturels et la biodiversité

L'exploitation accrue de la forêt et la production de matériaux biosourcés peut engendrer diverses perturbations pour le sol, la biodiversité et le fonctionnement hydrographique des espaces naturels. Les plans et méthodes de gestion sylvicole et agricole devront intégrer des points de vigilance sur ces éléments et faire l'objet de mesures de précaution concernant la régénération de la ressource forestière.

Par ailleurs, il est nécessaire de maintenir le maximum de capacités aux écosystèmes forestiers pour s'adapter au changement climatique. On recherchera la mise en œuvre d'une gamme de sylviculture diversifiée et la protection contre les incendies devra être intégrée aux actions sylvicoles.

## Impacts du développement des installations ENR

Le développement des ENR (unité de méthanisation, centrales solaires au sol, parcs éoliens, etc.) va entraîner une perturbation du milieu naturel environnant. Il est important de veiller à ce que les études d'impact environnemental liées aux projets émergents soient systémiques et systématiques et d'éviter les zones naturelles identifiées sensibles dans l'état initial de l'environnement. Il convient également stratégiquement de pousser à l'installation de centrales solaires en toitures ou en ombrières, moins impactantes sur le milieu naturel.

Des éléments concernant la préservation de la qualité de l'air sont à inscrire systématiquement dans les objectifs de développement de la filière gaz renouvelable, de la valorisation des déchets ainsi que du bois-énergie.

Le développement des énergies renouvelables va entraîner de nouveaux risques technologiques. Bien que ces risques soient généralement étudiés localement lors des projets, la collectivité peut anticiper ces risques en planifiant plus globalement ces installations.

La fabrication des installations de production de certaines énergies renouvelables pouvant recourir à des matériaux à forte énergie grise, la collectivité peut inclure une vigilance en sensibilisant les porteurs de projets et en soutenant les filières du recyclage (collecte en fin de vie des panneaux solaires, etc.).

## Mobilité

L'autopartage ou le covoiturage ne doivent pas venir substituer des trajets fait habituellement en transport en commun, en vélo ou à pied. L'implantation de l'offre doit donc être réfléchie et priorisée en ce sens, en privilégiant les zones où l'usage de la voiture est la plus nécessaire.

Les actions sur la mobilité entraînant l'éventuelle création de nouvelles infrastructures n'étant pas encore localisées précisément dans le PCAET, la collectivité devra être attentive aux impacts potentiellement générés sur le milieu naturel, également durant les phases chantier, qui peuvent impacter la faune commune.

La réorganisation routière peut aussi entraîner la densification du trafic sur certains axes, entraînant des pics de pollution localisés. Ce point est à prendre en compte dans les documents d'urbanisme concernant la structuration du transport.

## Aménagements

Concernant les changements d'affectation des sols (construction de nouvelles infrastructures), la collectivité peut valoriser l'utilisation de revêtements perméables ou absorbants. La mise en place d'espaces verts autour des aménagements est aussi un bon moyen de réduire les problématiques de surchauffe et de ruissellement des eaux.

## Agriculture et alimentation

Il s'agit d'aborder globalement la question de la consommation. La baisse de la quantité de viande consommée (très impactante du point de vue des gaz à effet de serre) au profit d'une quantité moindre mais de meilleure qualité, via la sensibilisation dans la restauration collective, pourrait être abordée dans les actions. Il est important également de ne pas favoriser que les gros agriculteurs locaux qui peuvent répondre aux cahiers des charges de la collectivité, mais d'accompagner tous les agriculteurs à pouvoir y répondre. Les changements de pratiques encouragées par le PCAET peuvent être perçus négativement à court terme, mais les retombées devraient être positives à long terme (diversification des activités, impact positif sur la santé, valorisation des productions, etc.).

## 6. ANIMATION DE LA DÉMARCHE

### 6.1. Pilotage

#### • *Organisation du PCAET*

Le PCAET est porté par la Direction Stratégie et Développement durable. Une équipe projet interne transverse a été définie, qui rassemble des référents dans les différents services.

Au niveau des partenaires externes, l'objectif est de développer transversalité et coopération inter-organismes. Une forte articulation avec les partenaires départementaux est en effet nécessaire pour démultiplier les actions, et en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du PCAET dans les filières professionnelles : agriculture (avec la CA), forêt (avec le CRPF), bâtiment (CAPEB, FFB, CMA)...

#### • *Animation du PCAET*

Pour passer à une phase opérationnelle de mise en œuvre ambitieuse des actions, il est nécessaire de mettre en place un dispositif d'animation, porté par la communauté de communes, qui permette de décliner le PCAET auprès des différents acteurs socio-économiques.

- Décliner les plans d'animation en direction des entreprises, au travers en particulier des actions mises en place par les partenaires consulaires mais aussi en mobilisant les réseaux existants.
- Décliner le plan d'animation en direction des exploitants agricoles, en partenariat fort avec la chambre d'agriculture, et les autres partenaires du plan d'action départemental sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.
- Décliner le plan d'animation en direction des habitants : assurer la tenue d'actions de sensibilisation et d'information (salons, foires expo, etc.) régulière, en formalisant un programme de mobilisation pluriannuel identifiant les thématiques, les cibles et les supports. La mise en place d'actions collectives des différents EPCI engagés dans la démarche, et avec

l'appui du SDE 24, pourra permettre de produire un programme de communication et des outils de diffusion communs.

- Décliner le plan d'animation en direction des communes : l'animation spécifique aux communes fait l'objet d'actions particulières dans le plan d'action, mais pourra s'accompagner aussi de communications spécifiques, dont entre autres la restitution annuelle en conseil communautaire du suivi du PCAET.
- Participer aux événements d'animation des PCAET à échelle supra-EPCI : la démarche groupée des PCAET initiée par le SDE24 aura également ses temps d'animations à travers le Club-Climat des collectivités organisé par le SDE24. D'autres événements concernant les PCAET sont organisés à une échelle plus large encore, à l'image de réunions d'informations tenues sous l'égide du Conseil Régional, de la DDT ou encore de l'ADEME, auxquels la communauté de communes d'Isle et Crempse en Périgord continuera à participer assidument.

## 6.2. Démarche de suivi et évaluation

Le PCAET va faire l'objet d'une démarche de suivi et évaluation sur 6 ans, avant son renouvellement.

Niveau du suivi/ évaluation	Objectif de l'évaluation	Ce que l'on cherche à mesurer	Les outils de mesure associés
<b>1- Programme d'actions</b>	Suivre la <b>mise en œuvre technique du plan d'actions</b> : réalisation et résultats visibles de l'action programmée	La mise en œuvre des ambitions et actions programmées	<b>Tous les ans :</b> - Indicateurs de réalisation (avancement) pour chaque action - Indicateurs de moyens par ambition - Budgets engagés - Éventuellement entretien qualitatif avec le porteur de l'action
<b>2-Stratégie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'évaluation et le <b>pilotage politique</b> des opérations stratégiques</li> <li>- Evaluer la <b>pertinence, la cohérence et l'efficacité</b> du programme d'actions (en particulier actions publiques) en regard des moyens mis en œuvre</li> </ul>	Les principaux résultats et impacts de la stratégie de transition énergétique	<b>Tous les 3 ans</b> - Indicateurs stratégiques - Séminaire d'évaluation  Rédaction d'un rapport d'évaluation

L'animation de la démarche, de son dispositif de suivi et de l'évaluation doit permettre de piloter le PCAET selon une démarche d'amélioration continue. Ainsi, année après année, le programme d'actions pourra être réorienté en fonction des avancées ou des difficultés constatées, ainsi que des opportunités qui pourront se faire jour, en particulier en lien avec les démarches régionales (SRADDET) et les financements à venir.